



Mini-Basket 2009-2010

Article 1 Identifications des catégories

1.1 *Catégorie :* Moustique

Âge : Tout élève du primaire né entre le 1^{er} octobre 1996 et le 30 septembre 2000. Les joueurs et joueuses doivent fréquenter l'école inscrite.

1.2 *Composition*

Masculin : Composée de garçons (les filles sont admises dans les équipes garçons).

Féminin : Composée seulement de filles.

Article 2 Règlements

2.1 Les règles générales du jeu sont celles approuvées par la F.I.B.A., à l'exception des modifications apportées à l'intérieur du présent document.

2.2 La règle des trois (3) secondes ne s'applique pas.

2.3 La règle des vingt-quatre (24) secondes ne s'applique pas.

Article 3 Composition de la délégation

3.1 Joueur : Maximum de 15 joueurs par équipe
Entraîneur/Accompagnateur : Maximum 3 par équipe

3.2 Chaque équipe peut aligner un nombre maximal de quinze (15) joueurs ou joueuses. Un minimum de neuf (9) joueurs en uniformes, aptes à jouer est requis pour débiter le championnat sans quoi l'équipe perd ses parties par défaut. Aucun transfert ou prêt de joueur ou joueuse ne sera autorisé pendant le tournoi.

3.3 La liste de joueur devra être transmise au comité avant le 30 avril 2010 16h00 par courriel au : prov-basket-ad@cspi.qc.ca ou par fax au : 514-328-3558

3.4 Chaque joueur prenant part au tournoi doit être inscrit seulement dans une (1) équipe.

Article 4 **Récompenses**

4.1 Deux (2) bannières permanentes seront remises aux équipes qui se seront Classées premières au terme du tournoi.

4.2 Des médailles seront remises à chacun des membres des équipes qui se seront respectivement classées :

Première : Médaille d'or
Deuxième : Médaille d'argent
Troisième : Médaille de Bronze

4.3 Après chacune des joutes disputées, un joueur, désignée par l'entraîneur ou ses coéquipiers, recevra un certificat d'éthique sportive qui soulignera son attitude pendant la par rapport aux valeurs prônées pendant le tournoi.

4.4 Les équipes qui atteindront le seuil de réussite prévu aux règlements en matière d'éthique recevront une bannière commémorative qui soulignera l'atteinte de leur objectif à leur dernière partie.

Article 5 **Participation maximale**

5.1 Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux (2) quarts complets ou quatre (4) demi-quarts, au cours des trois (3) premiers quarts.

Article 6 **Participation minimale**

6.1 Tout joueur doit participer activement à l'équivalent d'un (1) quart complet au cours des trois premiers quarts d'un match.

6.2 La règle de participation minimale s'applique sur le minimum de joueur requis selon la réglementation soit 9 joueurs.

Article 7 **Retrait d'un joueur**

7.1 Une (1) équipe qui désire soustraire sur place un (1) joueur actif de son équipe devra rencontrer un des coordonateurs de la compétition pour obtenir une autorisation.

Article 8 **Substitution**

- 8.1 Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts d'une partie. Les substitutions doivent être effectuées à la fin du demi-quart. L'arrêt automatique ne doit pas être utilisé comme un temps mort. Un minimum de temps est accordé pour permettre les changements de joueurs. L'équipe fautive peut se voir imposer un temps mort pour avoir retardé le jeu. Si l'équipe n'a plus de temps mort, elle peut être pénalisée d'une faute technique.
- 8.2 Si une substitution devient obligatoire en cours de partie, à cause de blessures ou de disqualifications, les joueurs impliqués verront automatiquement un (1) demi-quart de jeu être inscrit à leur fiche, peu importe la durée de leur présence.

Article 9 **Durée des parties**

- 9.1 Les parties seront de quatre (4) quarts de six (6) minutes chronométrées avec une (1) pause d'une (1) minute entre les quarts et de cinq (5) minutes à la demie. De plus, lors d'une différence de 30 points, le chronométreur effacera le pointage du tableau d'affichage. Par contre, le chronométreur continuera à comptabiliser les points sur la feuille de marque. Et ce, tant et aussi longtemps que l'écart demeure au-dessus de vingt (20) points.

Article 10 **Possession alternée**

- 10.1 Le système de possession en alternance est en vigueur pour la partie. Un seul entre-deux aura lieu en début de rencontre.

Article 11 **Défensive**

- 11.1 **Seule la défensive individuelle (homme à homme) sera utilisée dans le terrain arrière.** Ainsi, lorsque le porteur de ballon franchira la ligne centrale, il devra être marqué (moins de deux (2) mètres) de même que ses coéquipiers, ayant franchi la ligne centrale, et se situant à une passe de ballon.

Sanction :	1 ^{ère} Offense :	avertissement
	2 ^e Offense :	1 faute technique
	3 ^e Offense :	2 ^e faute technique, l'instructeur est disqualifié, l'équipe perd par forfait. (Carton Rouge de l'éthique)

- 11.2 Lors d'un écart de vingt-cinq (25) points, l'équipe en avance devra revenir en "défensive demi-terrain" lors des remises en jeu de l'équipe adverse. Et ce, tant et aussi longtemps que l'écart demeure.

Article 12 **Prolongation**

- 12.1 La durée de la prolongation est d'autant de période de trois minutes nécessaires pour briser l'égalité.

Article 13 **Pointage officiel**

- 13.1 Seule la feuille de marque est officielle. C'est l'endroit appelé "pointage cumulatif" qui servira à déterminer le pointage final de chacune des équipes. Lorsque l'arbitre a apposé sa signature sur la feuille de marque, aucun changement ne peut être apporté et le résultat inscrit devient officiel.

Article 14 **Banc d'équipe**

- 14.1 Seuls les joueurs (maximum 15) et entraîneurs/accompagnateurs (maximum 3) sont admis sur le banc d'équipe lors des parties.

Article 15 **Éthique sportive**

Dans le cadre du Championnat scolaire provincial de mini-basketball, l'éthique sportive occupe une place d'importance. Ce document vise à informer, évaluer et encourager les bonnes attitudes que l'on devrait retrouver à l'intérieur des parties qui seront disputées. Ces interventions viseront les joueurs, les entraîneurs et les partisans (voir Annexe).



ANNEXE **ÉTHIQUE SPORTIVE**

INFORMATION

L'organisation du tournoi veut informer les joueurs, les entraîneurs et les spectateurs des attitudes à adopter pendant les joutes.

Les joueurs doivent...

- faire preuve de respect et d'entraide avec leurs partenaires;
- faire preuve de respect envers l'adversaire;
- respecter les arbitres et leurs décisions.

Les entraîneurs doivent...

- maintenir une attitude positive envers leurs joueurs/joueuses;
- respecter en gestes et en paroles les joueurs/joueuses et l'entraîneur de l'équipe adverse;
- respecter les arbitres et leurs décisions.

Les partisans doivent...

- encourager les joueurs/ joueuses de leur équipe, peu importe le déroulement du match;
- respecter en gestes et en paroles les joueurs/joueuses et l'entraîneur de l'équipe adverse;
- respecter les arbitres et leurs décisions.

ÉVALUATION

À la fin de chacune des parties, les joueurs, l'entraîneur et les partisans de chacune des équipes seront évalués par le responsable de plateau en collaboration avec l'entraîneur de l'équipe concernée. Ils accorderont la couleur Verte pour la réussite des trois critères d'évaluation pour chacun des trois intervenants. Si l'un des trois critères, concernant l'intervenant en question, n'est pas respecté, la couleur Rouge sera décernée. Le responsable de plateau affichera ensuite les couleurs de chacun des acteurs (joueurs, entraîneur, partisans) sur un grand tableau placé dans le corridor principal. Ainsi, les joueurs, les entraîneurs, les partisans et le grand public auront accès aux résultats.

OBJECTIF DU MATCH

Après chaque joute disputée, un joueur, désigné par son entraîneur ou ses coéquipiers, recevra un certificat d'éthique sportive qui soulignera son attitude pendant la partie par rapport aux valeurs prônées pendant le tournoi. Il sera remis au centre du terrain

immédiatement après la joute. Ce certificat doit faire référence à son attitude et non à ses exploits sportifs.

OBJECTIF D'ÉQUIPE

L'objectif de l'équipe est d'amasser :

- Pour un tournoi de 3 matchs : 8 à 9 cartons verts sur 9
- Pour un tournoi de 4 matchs : 11 à 12 cartons verts sur 12

Les équipes qui atteindront ce seuil de réussite recevront une bannière commémorative qui soulignera l'atteinte de leur objectif à la fin de leur dernière partie. Pour une équipe qui a disputé 3 matchs, 8 cartons verts sur une possibilité de 9 donnent droit à la bannière. Pour une équipe qui a disputé 4 matchs, 11 cartons verts sur une possibilité de 12 donnent la bannière. Si la cote «rouge» apparaît plus de deux fois sur les fiches d'évaluation des parties, la bannière d'éthique sportive ne sera simplement pas remise à l'équipe en question. Toutefois, une équipe pourrait obtenir le total demandé pour l'obtention d'une bannière, mais que l'une des cotes «rouge» est un incident disgracieux majeur. Dans ce cas, avec le jugement du comité de l'éthique sportive, cette équipe pourrait être privée de sa reconnaissance.

Mise en situation : Durant un match, un entraîneur dit à un de ses joueurs qu'il est un incapable et qu'il ne jouera plus du tournoi. Le responsable de l'évaluation est témoin de la scène. Par contre, ce dernier respecte l'arbitre dans toutes ces décisions et encourage même l'autre équipe qui a beaucoup moins d'expérience.

L'entraîneur a...

- MAINTENU UNE ATTITUDE POSITIVE ENVERS SES JOUEURS / JOUEUSES
NON
- RESPECTER LES JOUEURS / JOUEUSES ET L'ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE ADVERSE
OUI
- RESPECTER LES ARBITRES ET LEURS DÉCISIONS
OUI

Cartons de l'entraîneur : Rouge

REMETTRE CE DOCUMENT AUX PARENTS DES JOUEURS AFIN QU'ILS SACHENT QU'ILS SONT IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION DE L'ÉQUIPE

**DONT FAIT PARTIE LEUR ENFANT, ET POUR LES SENSIBILISER À
L'IMPORTANCE DE L'ÉTHIQUE SPORT.**